

CCC Project 104073.109 – Questions and Answers – May 15, 2019

Question 1: Could you advise which Port in Quebec we would need to ship the Truck Caps to?

Answer 1: As per Article 1.2 of Section 1 (Instructions to Respondents) of the RFQ, the Equipment is to be delivered to the Canadian Commercial Corporation (CCC) appointed freight forwarder, in accordance with the delivery requirements as set out in Appendix “A” (Equipment Pricing Table), no later than August 15, 2019.

Projet de la CCC no. 104073.109 – Questions et réponses – 15 mai 2019

Question 1 : Pourriez-vous indiquer à quel port du Québec nous aurions besoin d'envoyer les capots de caisse?

Réponse 1 : Conformément à l'article 1.2 de la Section 1 (Instructions à l'intention des répondants), l'équipement doit être livré au transitaire désigné par la Corporation commerciale canadienne (CCC), conformément aux exigences de livraison énoncée à l'annexe « A » (Tableau des prix de l'équipement), au plus tard le 15 août 2019.